



18 mars 2022

Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada

Edward J. Waizer (président) / Richard Flageole, FCPA, FCA (secrétaire)

277, rue Wellington Ouest

Toronto ON M5V 3H2

info@ircsscanada.ca

Consultation - commentaires

Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada

Aux membres du CEINC:

Veillez trouver certains commentaires relativement au document de consultation (8 décembre 2021) du **Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada** (CEINC).

J'ai aussi assisté à la présentation de Marie-Soleil Tremblay, de Charles Cho et de Michel Magnan le 24 février 2022 lors d'un webinaire organisé par le CEINC.

Sincèrement,

François Brouard

François Brouard, DBA, FCPA, FCA

Full Professor (taxation) / Professeur titulaire en fiscalité

<http://carleton.ca/profbrouard/>

Professional Accounting Research Group (PARG)

<https://sprott.carleton.ca/parg/>

Director, Sprott Centre for Social Enterprises (SCSE)

/ Directeur, Centre Sprott pour les entreprises sociales (CSES)

<https://sprott.carleton.ca/scse/>

francois.brouard@carleton.ca



Carleton
University

Sprott
School of Business

PARG
Professional Accounting
Research Group

Commentaires

par

François Brouard, DBA, FCPA, FCA
Full Professor (taxation) / Professeur titulaire en fiscalité
Sprott School of Business, Carleton University

sur le

Document de consultation

Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada

Mars 2022



Voici quelques éléments de réflexion dans le cadre de la consultation du **Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada** (CEINC) sur le document de consultation¹ du 8 décembre 2021.

Mon expertise

Professeur titulaire à la Sprott School of Business de l'Université Carleton, j'enseigne principalement en fiscalité. Toutefois, j'ai enseigné pendant plusieurs années les cours de «Théorie comptable» à l'Université du Québec à Hull (maintenant Université du Québec en Outaouais). Dans ce cours, j'y abordais les questions de normalisation en comptabilité. Malgré mon intérêt, je ne suis pas un spécialiste en développement durable. Voir notes biographiques en annexe.

Contexte des commentaires

Je suis d'accord qu'une réflexion sur la normalisation en comptabilité et certification au Canada mérite une attention à ce moment-ci compte tenu des changements dans l'environnement comptable et des défis que présentent l'importante question du développement durable. Il est intéressant de noter que cet examen ne se fait pas dans un contexte de crise comme certains rapports précédents. Les questions fondamentales liées à la normalisation et abordées dans le passé pourraient aussi être utiles lors de la réflexion (voir par exemple Fortin² (1987) et Lauzon³ (1990), mais il y a certainement des publications plus récentes; la note 14 (p.45) est intéressante mais une analyse plus exhaustive de toutes les recommandations précédentes serait souhaitable). Il y aurait lieu de ne pas oublier les objectifs de base de la normalisation. Cela permettrait d'avoir un document qui pourrait aussi être utile au niveau pédagogique.

Éléments de réflexion

Les questions spécifiques de la consultation sont nombreuses. Je ne les aborderai pas toutes. Voici quelques éléments de réflexion.

Principes directeurs (p.51-52)

Je suis d'accord avec les principes directeurs. Il est toutefois important de bien définir l'intérêt public.

¹ CEINC (2021). *Document de consultation*, Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada (CEINC), 8 décembre, 62p.

² Fortin, J. (1987). *Normalisation comptable : la réalité canadienne*, Sillery: Presses de l'Université du Québec, 93p.

³ Lauzon, L.-P. (1990). *Fondements conceptuels de la comptabilité financière – Exposé critique*, Boucherville: Gaetan Morin éditeur, 203p.



Parties prenantes

Les états financiers portent un intérêt plus particulier aux actionnaires et créanciers; il faut que les parties prenantes soit défini le plus largement possible en normalisation. Ainsi, il serait souhaitable de considérer l'ensemble des parties prenantes et de leur accorder une importance plus équilibrée qu'en ce moment. À cet effet, l'étude de Stamp⁴ (1981) serait utile, en particulier le tableau 1 (p.50, incluant les 15 catégories d'utilisateurs) et le tableau 2 (p.56-57), indiquant des besoins des utilisateurs. Une adaptation de ces catégories et besoins peut aussi s'appliquer aux questions de développement durable.

Cela rejoint d'ailleurs les propos de Charles Cho lors du webinaire du 24 février 2022 organisé par le CEINC.

Protection du public et intérêt public

L'Annexe B (p.54) est intéressante. Le public doit être défini le plus largement possible, afin d'intégrer l'ensemble des parties prenantes. Il n'est pas approprié que l'approche retenue soit: «met principalement l'accent sur les intérêts des utilisateurs, et particulièrement sur les intérêts à long terme des créanciers et des investisseurs et sur la protection de ces intérêts» (p.54). Je préfère plutôt une approche comme celle de Pal et Maxwell: «l'équilibre entre les intérêts des particuliers en tant que consommateurs et citoyens, les intérêts des entreprises et les intérêts collectifs» (p.54).

Structure actuelle

Quoique je ne suis pas directement impliqué dans le processus de normalisation, la structure actuelle (voir figure 1, p.11) semble adéquate.

Durée du processus

Oui, le processus prend du temps et peut être considéré lent. C'est sans doute normal afin de bien réfléchir aux conséquences potentielles. Il n'y a pas une impression que les comités actuels se traînent volontairement les pieds durant le processus. La rigueur est requise. Souvent, cela prend du temps. L'adoption d'une norme n'est pas une chose qui devrait se faire à la légère. Il est plus difficile de la modifier, une fois qu'elle est en place. La vitesse ne représente pas un problème important en ce moment. La qualité est plus importante que la vitesse.

⁴ Stamp, E. (1981). *L'information financière publiée par les sociétés : évolution future*, étude de recherche, ICCA, 125p.



Ressources

La question des ressources est essentielle. En effet, il faut des ressources suffisantes pour réaliser le travail de normalisation requis. Le travail du personnel de CPA Canada contribue au processus.

Une grande partie des ressources repose sur le bénévolat de membres de comités. Cela présente donc des limites dans les délais de normalisation. Je déplore notamment la disparition des publications par l'ICCA portant sur des études de recherche commandées et celles de CGA Canada.

Financement

Au fil des années, le financement a été assuré par l'ICCA (et non par CGA Canada et CMA Canada) et ensuite par CPA Canada (qui regroupent maintenant l'ensemble des comptables professionnels). La question du financement est particulièrement importante. Avec un budget annuel de 14 millions de dollars, la question de la pérennité doit être considérée. Le financement est lié à la question de la perception d'indépendance. Il faut se demander si les membres CPA devraient être les seuls à assumer les coûts de la normalisation. Je ne crois pas. Cela est particulièrement important à déterminer pour le développement durable qui bénéficie à d'autres groupes de professionnels, à moins que CPA Canada veuille en faire une niche dans ce marché. Je ne vois pas de solution magique. Il y aurait lieu d'examiner comment cela fonctionne dans d'autres pays.

La responsabilité pourrait revenir au gouvernement et au ministère des Finances (p.14). Il est toutefois peu probable que le gouvernement fédéral (ou provinciaux) désire contribuer à ce financement. Les options de financement (p.30) doivent être examinées en détail pour leur faisabilité. Le recours à un organisme de bienfaisance, qui serait intéressée est peu probable pour ce type d'activités.

Il est vrai que le rôle de CPA Canada peut être perçu comme une atteinte à l'indépendance du processus. Toutefois, il faut se rappeler qui paie pour la normalisation. Si l'on veut que ce soit réellement indépendant, à titre de membre CPA, je n'ai pas de problème à laisser à un organisme réellement indépendant qui aura ses propres sources de financement. Il s'agit d'une question stratégique de retourner ou non la responsabilité accordée à CPA Canada par la législation canadienne. Cela diminuerait le montant de cotisation de l'ensemble des CPA. Ces sommes pourraient être investies autrement, par exemple, en recherche via l'Association des professeurs de comptabilité du Canada (ACPC). Par contre si les membres CPA assument la majorité des coûts, ils doivent avoir la mainmise sur le processus. Il n'est pas possible d'avoir le beurre et l'argent du beurre.



Mobilisation et participation des utilisateurs et des parties prenantes

Il est difficile de recevoir des commentaires d'utilisateurs. La voix des préparateurs est davantage visible. Les commentaires reçus viennent souvent d'organisations qui sont directement affectées par une norme spécifique. Les conseillers de ces organisations (par exemple, firmes comptables, firmes de relations publiques) ne font qu'amplifier la voix de celles-ci. Malheureusement, les petites entreprises, les organismes communautaires, les petits groupes d'intérêt et les particuliers n'ont pas les ressources pour fournir des commentaires. Leurs opinions n'en sont pas moins importantes. Ainsi, il y a un risque d'accorder davantage de poids à des intérêts personnels, plutôt qu'à l'intérêt public.

Une solution pourrait être de faire préparer des avis avec des groupes précis qui ne sont pas suffisamment mobilisés en ce moment. Cela pourrait se voir comme un avocat intervenant pour un groupe potentiellement affecté par un jugement. Des chercheurs en comptabilité pourraient être mobilisés à cet effet. L'argumentation ainsi développée permettrait de fournir des arguments à propos de normes de groupes qui ne sont pas mobilisés. L'important n'est peut-être pas de les mobiliser, mais plutôt d'avoir une argumentation qui défend leurs perspectives.

Transparence et reddition de comptes

Les commentaires reçus par toutes les parties prenantes devraient être publics pour l'ensemble des personnes intéressées, par exemple sur un site web. La publication régulière des activités de normalisation est à poursuivre. Par exemple, je reçois sur une base régulière des renseignements sur les activités de normalisation au Canada.

Les divers mécanismes (p.44) cités pour améliorer la transparence et la reddition de comptes doivent être conservés ou mis en place. Cela favorise aussi la recherche subséquente sur l'adoption de normes et les processus de consultation ou de lobbying.

Développement durable

Je ne suis pas un spécialiste du domaine. Il y a donc lieu d'accorder plus d'importance à des universitaires ayant travaillé dans le domaine. Je suis d'ailleurs particulièrement sensible aux commentaires de Charles Cho (et d'accord avec ceux-ci) lors du webinaire tenu le 24 février 2022 et organisé par le CEINC.



Relativement à l'orientation stratégique du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB), apparenté à l'International Accounting Standards Board (IASB), quelques commentaires méritent une attention. Il est malheureux de constater l'intérêt particulier (unique?) aux actionnaires et créanciers. Ainsi, je suis en désaccord avec la concentration vers les intérêts des investisseurs à l'égard de la valeur de l'entreprise (p.22). Une perspective plus holistique doit être préconisée avec l'ensemble des parties prenantes et le bien de la société globalement. Il s'agit d'une distinction importante et qui offrirait au Canada une position de leadership en la matière.

Quoique la question des enjeux climatiques (p.22) est particulièrement importante et cruciale, je souhaite que le Canada (mais aussi au niveau international) soit plus ambitieux. Je crois qu'il est possible de mener plusieurs volets de front. Je pense notamment à un livre de Lauzon⁵ (1981) sur la comptabilité sociale. Il y est notamment question d'environnement, mais aussi de ressources énergétiques, de ressources humaines et de produits et services et des consommateurs.

Je suis d'accord avec la création d'une instance canadienne, soit un Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité. La création d'un tel conseil permettrait d'offrir une occasion pour aborder des sujets d'importance pour la planète. La présence à Montréal d'un bureau de l'ISSB est un geste reconnaissant la présence canadienne dans ce domaine. Il s'agit apparemment d'une question stratégique de positionnement pour CPA Canada et les CPA. Il y donc un besoin de travailler en collaboration avec les autres organisations professionnelles (par exemple, ingénieurs) qui ont aussi un intérêt pour des normes en la matière.

Il y aurait lieu de bien définir le concept de développement durable. Ce concept est distinct de celui de ESG (environnement, social, gouvernance).

Il y a un besoin pour développer sur des méthodes de mesure sur l'ensemble des activités des organisations et de leur performance. Il s'agit de porter une attention à une perspective à long terme pour la planète. Malheureusement, la perspective à court terme est trop souvent présente.

Questions spécifiques

- Q2 – cadre commun sur l'intérêt public
Oui, ce serait utile.
- Q3 – diversité et droits propres aux peuples autochtones

⁵ Lauzon, L.-P. (1981). *La comptabilité sociale – Concepts et applications*, Montréal : Éditions sciences et culture, 313p.



Il est sans doute essentiel que ces groupes soient directement mobilisés pour amener leurs perspectives. Il n'appartient pas à d'autres groupes de parler à leur place. S'il n'y a pas de commentaires, allez en chercher auprès de ces groupes.

- Q4 – conseil canadien des normes d'information sur la durabilité
Oui, mais il faut porter une attention à la création de ce conseil et un examen direct par des personnes qui ont examinés ce domaine. Il faut adopter une approche ambitieuse. Cela n'est peut-être pas le cas avec le conseil international qui a une perspective biaisée envers les actionnaires et les créanciers, plutôt que l'ensemble des parties prenantes dans le long terme. Des propositions spécifiques devraient être soumises pour obtenir des commentaires précis à ce niveau.
- Q7 – CPA Canada
Voir les commentaires précédents.
- Q8 – financement
En effet, la question du financement est particulièrement cruciale et doit être réglée au préalable. Certaines décisions et structure de gouvernance découleront des sources de financement.
- Q10 – peuples autochtones
Voir question Q3.
- Q14 – participation
Voir section Mobilisation et participation des utilisateurs et des parties prenantes
- Q16 – transparence et reddition de compte
Voir section Transparence et reddition de compte
- Q17 – regroupement
Non
- Q18 – évaluer l'efficacité
C'est une bonne idée. Cela mérite d'être exploré davantage. Il faudrait toutefois bien définir la notion d'efficacité et de performance.

Conclusion

Il serait sans doute intéressant d'examiner les recommandations du passé et ce qui a ou non fonctionné. Il y a peut-être des leçons à apprendre du passé. Peut-être que cet exercice a été fait (en partie comme le démontre la note 14 (p.45)) sans que les travaux ne soient publics et disponibles.

Il est important de poursuivre les efforts afin d'influencer et de contribuer à l'adoption des normes internationales.

Il y a un équilibre délicat entre les différents éléments et dimensions à considérer. Il y a donc un besoin de trancher et décider sur certains aspects. Il est important que les principes, qui guident ces décisions, soient clairs, bien définis et expliqués. La légitimité du processus de normalisation dans tous les domaines est essentielle.



Biographical note / Notice biographique

FRANÇOIS BROUARD, DBA, FCPA, FCA

Sprott School of Business, Carleton University / Université Carleton

6028 Nicol Building, 1125 Colonel By Drive, Ottawa (Ontario) Canada K1S 5B6

Email/courriel : francois.brouard@carleton.ca

www.carleton.ca/profbrouard/

François Brouard is a bilingual Fellow Chartered Professional Accountant (FCPA) and Fellow Chartered Accountant (FCA) with a bachelor's degree in business administration (B.A.A.) from HEC Montréal, a master's degree in accounting (M.Sc.) from Université du Québec à Montréal (UQAM) and a Doctorate in Business Administration (DBA) from Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). He is currently a Full Professor in the accounting group (taxation) at the Sprott School of Business, Carleton University. He is the Founding Director of the Sprott Centre for Social Enterprises (SCSE), Founder of the Professional Accounting Research Group (PARG) and Founder of the Research Group on Comedy Industry (GRIH). Between 2009 and 2015, he was the founding co-editor in chief of ANSERJ - Canadian journal of nonprofit and social economy research / Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale. He previously worked as a consultant in training and strategic scanning, a professor at Université du Québec à Hull (UQAH), a project manager for the Professional Education Program of the OCAQ and a lecturer in several universities. He also worked in auditing and tax for an international CA firm (Samson Bélair / Deloitte & Touche). His research interests include social enterprises, social entrepreneurship, financial management, governance, foundations, philanthropy, nonprofits, arts sector and comedy industry, health sector, strategic intelligence, SME, accounting profession, tax, business transfer, and personal financial planning.

Fellow Comptable Professionnel Agréé (FCPA) et Fellow Comptable Agréé (FCA) bilingue, François Brouard détient un baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) de HEC Montréal, une maîtrise en sciences comptables (M.Sc.) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et un doctorat en administration (DBA) de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Il est présentement professeur titulaire en fiscalité et comptabilité à la Sprott School of Business, Université Carleton. Il est directeur fondateur du Centre Sprott pour les entreprises sociales (CSES), fondateur du Professional Accounting Research Group (PARG) et fondateur du Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH). Entre 2009 et 2015, il fut le co-rédacteur en chef fondateur de ANSERJ - Canadian journal of nonprofit and social economy research / Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale. Il travaillait auparavant à titre de consultant en formation et veille stratégique, de professeur à l'Université du Québec à Hull (UQAH), de chargé de projet pour le Programme de formation professionnelle de l'OCAQ et de chargé de cours dans plusieurs universités. Il a aussi exercé en vérification et en fiscalité pour une firme internationale de CA (Samson Bélair / Deloitte & Touche). Ses intérêts de recherche sont les entreprises sociales, l'entrepreneuriat social, la gestion financière, la gouvernance, les fondations, la philanthropie, les organismes sans but lucratif, le secteur des arts et l'industrie de l'humour, le secteur de la santé, la veille stratégique, les PME, la profession comptable, la fiscalité, la transmission d'entreprises et la planification financière personnelle.